

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 23 Février 2022

**Délibération N° 2021- 864 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le
contrat d'entretien de l'éclairage public avec CITELUM**

**Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 4 Février 2022,
s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.**

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, BOIRAT Aurélie.

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick, ROLLAND Jean.

Représentés :

Monsieur CHALARD David, représenté par Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absentes excusées :

Mesdames CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, RAFFIER Françoise,

Membres	13
Présents	9
Représenté	1
Votants	1.
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire présente le nouveau contrat d'entretien pour le réseau d'éclairage public.
Le coût TTC annuel est actuellement de 1 738.40 euros TTC pour l'année 2021.
Il passera à compter du 1^{er} avril 2022 à la somme de 1 825.33 euros TTC.

Après délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire de signer le contrat d'entretien de l'Eclairage public avec CITELUM.

Fait à La Croisille S/Briance le 23 Février 2022.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 24/02/2022

Affiché le : 24/02/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 23 Février 2022

Délibération N° 2021- 865 portant sur : Vote du Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 4 Février 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, BOIRAT Aurélie.

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick, ROLLAND Jean.

Représentés :

Monsieur CHALARD David, représenté par Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absentes excusées :

Mesdames CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, RAFFIER Françoise,

Membres	13
Présents	9
Représenté	1
Votants	1.
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0



Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2021, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. FRACHET Lucien, élu président de séance

Monsieur ROLLAND Jean rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Jean-Gérard DIDIERRE, maire.

Donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'année 2021 qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- Budget de la Commune

BUDGET PRINCIPAL

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa ions	Fonctionnement	730986.97€	649 471.78 €	81 515.19€	78 707.22€	160 222.41€
	Investissement	68 692.02€	135 050.53€	-66 358.51€	9 549.18€	- 56 809.33€
Restes à réaliser	Fonctionnement	€	€	€	€	€
	Investissement	8 882.07€	19 042.10€	€	€	- 10 160.03€

Le résultat brut global de clôture de l'année 2021 du budget Principal est donc de 160 222.41 €. Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 93 253.05 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, dressé par Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur ROLLAND Jean,

Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget Principal pour l'année 2021.

Fait à La Croisille S/Briance le 23 Février 2022.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 24/02/2022

Affiché le : 24/02/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 23 Février 2022

Délibération N° 2021- 866 portant sur : Vote du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 4 Février 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, BOIRAT Aurélie.

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick, ROLLAND Jean.

Représentés :

Monsieur CHALARD David, représenté par Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absentes excusées :

Mesdames CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, RAFFIER Françoise,

Membres	13
Présents	9
Représenté	1
Votants	1.
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0



Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion sont exacts dans toutes leurs parties.

1° Statuant que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour le budget Principal.

Fait à La Croisille S/Briance le 23 Février 2022.



Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE



Transmis le : 24/02/2022

Affiché le : 24/02/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 23 Février 2022

Délibération N° 2021- 867 portant sur : Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 4 Février 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, BOIRAT Aurélie.

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick, ROLLAND Jean.

Représentés :

Monsieur CHALARD David, représenté par Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absentes excusées :

Mesdames CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, RAFFIER Françoise,

Membres	13
Présents	9
Représenté	1
Votants	1.
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 9 549.18 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 78 707.22 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : -61 650.23 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 76 806.91 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 19 042.10 €

En recettes pour un montant de : 8 882.07 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 62 261.08 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 62 261.08 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 93 253.05 €

Fait à La Croisille S/Briance le 23 Février 2022.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 24/02/2022

Affiché le : 24/02/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 23 Février 2022

Délibération N° 2021- 868 portant sur : Mention de soutien à l'association Chateau9 Sauve Ta Forêt

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 4 Février 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents :

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, BOIRAT Aurélie.

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, LE GRAND Yannick, ROLLAND Jean.

Représentés :

Monsieur CHALARD David, représenté par Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard.

Absentes excusées :

Mesdames CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, RAFFIER Françoise,

Membres	13
Présents	9
Représenté	1
Votants	1.
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire présente la lettre de l'association Château9 Sauve Ta Forêt et propose de voter une mention de soutien à l'association.

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- **décide de soutenir l'association Château- Sauve Ta Forêt et de se positionner contre l'implantation d'éoliennes industrielles dans la forêt de Chateauneuf la Forêt.**

Fait à La Croisille S/Briance le 23 Février 2022.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 24/02/2022

Affiché le : 24/02/2022